

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an.

Etats-Unis, \$1.25.

Etranger, 7 francs

SOMMAIRE:—Le mois du Rosaire—Notre-Dame de Lourdes à Saint-Laurent, Sask.—Feu de R. P. Charles Cahill, O.M.I.—La mort des RR. PP. Rouvière et LeRoux, O.M.I.—Ordination de M. l'abbé Sylvio Caron—Le centenaire des Frères de Marie—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVI

1 OCTOBRE 1917

No 19

LE MOIS DU ROSAIRE

L'origine du Rosaire remonte au treizième siècle. Saint Dominique en fit son arme de prédilection dans ses luttes contre l'hérésie albigeoise, qui désolait alors l'Eglise. Ses succès furent prodigieux. La Vierge Marie eut pour agréable cette nouvelle manière de l'honorer et de la prier. Grâce à sa puissante intercession l'hérésie fut bientôt broyée et la paix rendue au coin de terre où elle exerçait ses ravages.

Marie, voulant faire bénéficier le monde entier de cette pratique si salutaire, inspira à saint Dominique la pensée de la propager. L'ordre, dont il fut le fondateur, a toujours tenu à honneur de répandre cette dévotion aujourd'hui connue et pratiquée dans l'Eglise universelle. Les Souverains Pontifes l'ont à maintes reprises honorée d'approbations solennelles et enrichie de magnifiques indulgences. Léon XIII, qu'on a appelé le Pape du Rosaire, a publié d'immortelles encycliques sur cette dévotion et a consacré le mois d'octobre à honorer d'une manière spéciale la Vierge du Rosaire.

Quoi de plus doux et de plus réconfortant que cette dévotion à la fois si simple et si admirable ! Elle consiste à réciter quinze dizaines du chapelet en méditant sur les mystères de la vie et de la mort de Notre-Seigneur. Les prières, dont elle se compose, le *Pater* et l'*Ave*, renferment tout ce qu'un cœur chrétien peut désirer et demander. Le *Pater*, c'est la prière par excellence, celle que nous avons apprise de la bouche même du Sauveur. L'*Ave, Maria*, c'est l'hommage qui s'échappe instinctivement de notre cœur lorsque nous pensons à notre bonne Mère du ciel. *Je vous salue, Marie*, c'est la prière de l'enfant dès qu'il peut balbutier quelques paroles. *Je vous salue, Marie*, c'est la prière du jeune homme qui lutte contre les ardeurs de ses passions

et contre les attrait du monde. *Je vous salue, Marie*, c'est la prière de la vierge pure offrant à l'Immaculée la fleur de son innocence. *Je vous salue, Marie*, c'est encore la prière du vieillard, dont le front s'incline vers la terre, mais dont la pensée s'élève jusqu'aux cieux. C'est le cri de toutes les misères et de toutes les souffrances, le charme de la foi, le parfum de l'espérance, le baume de la charité. De toutes les prières que nous puissions adresser à Marie, c'est la plus ancienne, la plus belle, la plus agréable à son cœur et celle qui répond le mieux à notre piété filiale. C'est de l'*Ave, Maria*, passant sans cesse de notre cœur sur nos lèvres et de nos lèvres au ciel, que Lacordaire a dit: *L'amour n'a qu'un mot; en le disant sans cesse, il ne se répète jamais.*

Aimons donc à réciter notre Rosaire. Egreçons plus encore avec notre cœur qu'avec nos doigts ce chapelet qui est pour nous l'un des plus précieux gages des bénédictions de Marie. Récitons-le avec foi, respect et attention; ne le bredouillons pas; pensons aux paroles si pleines de sens qui le composent; essayons de pénétrer ce qui se cache de beautés et de mystères sous l'enveloppe des mots; tâchons de goûter par l'esprit et par le cœur la manne cachée sous l'écorce de la lettre. Nous tresserons ainsi à notre Mère des couronnes dignes d'être déposées sur sa tête auguste et nous recueillerons les précieuses indulgences attachées à la récitation du Rosaire. N'oublions pas, en le récitant aux jours troublés que nous vivons, de l'offrir à la *Reine de la Paix* pour qu'elle obtienne au plus tôt la cessation de la terrible guerre qui désole l'Europe et le monde.

N.-D. DE LOURDES A SAINT-LAURENT SASK.

Au cours du compte rendu d'un pèlerinage de plus de quatre mille fidèles à Notre-Dame de Lourdes à Saint-Laurent, diocèse de Prince-Albert, *Le Patriote de l'Ouest* rappelle en ces termes l'origine de ce sanctuaire:

« L'origine du pèlerinage actuel remonte à vingt-cinq ans. Un modeste frère oblat avait placé dans un arbre une statuette de Notre-Dame de Lourdes et les Indiens avaient pris l'habitude de venir y prier. On y vint bientôt de partout, et non plus seulement les Indiens, mais les colons de toutes nationalités. Comme l'a fait remarquer dans son sermon Mgr Pascal, on ne peut s'empêcher de voir là le doigt de Dieu. On n'avait jamais songé à fonder un pèlerinage: les fidèles ne furent jamais conviés par leur évêque à s'y rendre, ils y sont venus poussés spontanément par un mouvement du cœur, dans un sentiment de confiance envers la sainte Vierge. »

FEU LE R. P. CHARLES CAHILL, O. M. I.

PROVINCIAL DU MANITOBA.

Comme l'a rappelé Mgr Cherrier, dans son éloquent tribut d'hommage à la mémoire du regretté défunt, la Congrégation des Oblats dans l'Ouest canadien a été particulièrement éprouvée depuis deux ans. Après le grand archevêque Oblat descendu prématurément dans la tombe, toute une série de missionnaires des plus méritants s'en est allée vers un monde meilleur: les RR. PP. Camper, Decorby Lacombe, Allard, Hugonard et Saint-Germain. Qui aurait pensé que

le R. P. Cahill, dont le nom mérite d'être associé à ceux que nous venons de citer, nous eût quittés si tôt? Ce n'est que depuis l'hiver dernier que les atteintes du mal qui l'a emporté ont commencé à donner des inquiétudes à ses frères en religion et à ses nombreux amis. Depuis il n'a fait que décliner. Il a dû se confiner à un lit d'hôpital, où il a été cloué tout l'été. Ses forces l'ont abandonné graduellement et le dénouement s'est effectué paisiblement le 6 septembre. Il n'était âgé que de soixante ans et travaillait parmi nous depuis trente-deux ans.

Né le 13 juin 1857 à l'île Calumet, dans la province de Québec, d'un père irlandais et d'une mère canadienne-française: John Cahill et Arthémise Ouellette, le jeune Charles fit ses études à l'Université d'Ottawa. En 1875 il entra au noviciat des Oblats à Lachine et prononça ses vœux perpétuels le 8 septembre de l'année suivante. Le

21 décembre 1881, il fut ordonné prêtre à Ottawa par Mgr Duhamel. Pendant ses études, il avait dû, pour cause de santé, passer quelques années à Maniwaki. Après son ordination, il fut envoyé au Texas, où il exerça le saint ministère pendant trois ans.

En 1885 le P. Cahill vint au Manitoba. Il fut pendant trois années vicaire à l'église Sainte-Marie de Winnipeg. Le 20 septembre



1888 il commença à desservir les chantiers du Lac des Bois et les groupes de catholiques échelonnés le long de la voie du Pacifique Canadien jusqu'aux limites est du diocèse de Saint-Boniface. Le 26 juillet 1889 il prit charge des missions indiennes du voisinage du Lac des Bois et de la rivière La Pluie et continua à desservir les missions des environs du Portage du Rat et de Fort Frances. Il conserva ses quartiers généraux à Winnipeg jusqu'au 9 septembre 1889. A ce moment il fut attaché à la paroisse du Portage, en qualité d'assistant, et continua à desservir ses nombreuses missions.

Le 18 septembre 1893 il fut nommé supérieur de Fort Frances, où il érigea une bâtisse qui servit pendant plusieurs années d'église et de presbytère. Trois ans plus tard il fut nommé surintendant des missions indiennes du Lac des Bois, et en février 1897 on lui confia la tâche d'organiser une école-pensionnat pour les enfants sauvages. Cette école Saint-Antoine de Kenora, qui est toujours florissante, demeure comme un monument de son zèle et de son talent d'organisation.

Le missionnaire indien était destiné à de plus grandes choses. Le 25 février 1903 il fut nommé supérieur de la résidence Sainte-Marie à Winnipeg et curé de la paroisse. Il occupa ce double poste jusqu'en janvier 1909. C'est sous son administration que fut construite la nouvelle école paroissiale de Sainte-Marie, œuvre de la générosité des paroissiens et du savoir-faire du pasteur. Ce fut aussi sous sa direction que le cimetière Sainte-Marie, commun à tous les catholiques de Winnipeg, fut considérablement amélioré et embelli, et que la chapelle mortuaire actuelle y fut construite.

De 1909 à 1911 le R. P. Cahill continua à exercer le saint ministère dans la paroisse Sainte-Marie et fut en même temps directeur de la *Northwest Review*. Ce fut surtout dans cette tâche délicate qu'il eut l'occasion de déployer ses hautes qualités de tact et de montrer sa grande largeur de vues.

Enfin, le 28 mai 1911, ses supérieurs l'appelèrent au poste de provincial du Manitoba. En 1914, ils lui renouvelèrent leur confiance pour un nouveau terme. Et il gisait déjà sur le lit d'hôpital, où il devait expirer, lorsqu'il reçut le mandat d'un troisième terme. Plus beau témoignage ne pouvait être rendu à son administration.

Le regretté défunt repose dans le cimetière Sainte-Marie, près de la chapelle mortuaire qu'il y a lui-même fait ériger. Nous avons dit, dans notre dernier numéro, combien imposantes ont été ses funérailles. Son souvenir vivra dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. Son inaltérable dévouement, sa grande modestie, son affabilité, sa douce gaieté lui avaient gagné l'estime et l'affection générale.

LA MORT DES RR. PP. ROUVIERE ET LE ROUX, O. M. I.

LE PROCÈS DE LEURS ASSASSINS.

Le double procès des deux Esquimaux Sinnisiak et Uluksuk, qui a eu lieu à Edmonton et à Calgary, au mois d'août, a pleinement confirmé la nouvelle de l'horrible assassinat des deux intrépides Oblats, les RR. PP. Rouvière et Le Roux, envoyés en 1912, par Mgr Breynat, vicaire apostolique du Mackenzie, pour essayer d'évangéliser les tribus nomades des plaines qui s'étendent du Grand Lac d'Ours à l'Océan Glacial. L'année précédente, le R. P. Rouvière avait fait une première visite à ces Esquimaux. Il avait laissé le Fort Norman en juillet et n'y était revenu qu'en avril suivant. Il partit de nouveau en juillet 1912 en compagnie du R. P. Le Roux et d'un M. Hornsby. Les missionnaires établirent leur base d'opérations au Lac d'Ours. Le P. Rouvière revint de cet endroit au Fort Norman, accompagné de M. Hornsby, le 25 janvier 1913 et repartit le 6 février pour aller rejoindre son compagnon. Celui-ci revint à son tour à la mission le 14 avril 1913 et repartit en canot le 17 juillet pour la rivière Dease. Il apportait des provisions et était accompagné d'un Indien.

Le 24 septembre 1913 les deux missionnaires écrivirent de la rivière Dease chacun une lettre au R. P. Ducot, supérieur de la mission du Fort Norman. Ce fut la dernière fois qu'ils donnèrent de leurs nouvelles. Ils disaient dans ces lettres qu'ils avaient l'intention de passer l'hiver avec les Esquimaux et pensaient être absents pendant deux années, se proposant de suivre les indigènes jusqu'à la mer et de s'habituer à leur manière de vivre.

Comme les missionnaires ne donnaient plus de nouvelles et que diverses rumeurs s'accordaient à dire qu'ils avaient été massacrés, leur digne évêque et leurs confrères conçurent des inquiétudes sur leur sort. Le 9 mai 1915 le gouvernement canadien confia à l'inspecteur La Nauze, en charge de la patrouille du Grand Lac d'Ours, la mission d'aller à leur recherche. Les gendarmes Whitters et Wight l'accompagnèrent. Le R. P. Frapsauce, O. M. I., fit une partie du voyage avec l'expédition, en qualité d'hôte.

L'inspecteur La Nauze a raconté, en plusieurs communications publiées sous forme de rapport, dans le document parlementaire no 28 de l'année 1917, (1) les détails du voyage, comment il apprit l'assassinat des missionnaires, les noms des assassins, etc. Sinnisiak fut arrêté le 15 mai 1916 au sud de Victoria Land et Uluksuk le 23 sur une île au nord est de la rivière Coppermine.

Avant de procéder à l'arrestation des inculpés, l'inspecteur La

(1) Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-ouest, 1916.

Nauze reçut plusieurs déclarations d'Esquimaux de la région par l'intermédiaire d'un interprète nommé Ilavinik. Elles se ressemblent toutes dans les faits essentiels et affirment toutes que les deux missionnaires ont été mis à mort par Sinnisiak et Uluksuk. Dans ces dépositions le P. Rouvière est appelé Kuleavik et le P. Le Roux Illo-goak. Hupo, l'un de ces Esquimaux, dit entre autres choses: "Ces deux hommes nous parlaient de la terre qui se trouve au delà des nues. Ils nous montraient des images du ciel colorées, et nous disaient qu'après notre mort, nous irions-là. Ils avaient l'habitude de chanter tout comme les Esquimaux lorsqu'ils médicamentent. Ils nous tenaient les mains et nous enseignaient à faire le signe de la croix. . . Ils parlaient notre langue avec facilité. . . Sinnisiak est un méchant, tout le monde le dit, et il m'a dit des mensonges. Les blancs ont été tués il y a trois ans aux courtes journées du premier hiver. Ils m'avaient dit qu'ils n'étaient venus que pour voir le littoral et que plus tard ils reviendraient par la mer sur un grand bâtiment et apporteraient une foule de choses."

Sinnisiak et Uluksuk avait raconté à tout le monde, dit un vieillard nommé Koeha, qu'ils avaient tué les blancs et comment ils s'y étaient pris. Sinnisiak frappa d'abord le P. Le Roux dans le dos avec un couteau. Uluksuk lui donna deux autres coups de couteau et il s'affaissa baigné dans son sang. Voyant le P. Rouvière s'enfuir à la vue du massacre de son compagnon, Sinnisiak saisit une carabine et fit feu sur lui. Il le manqua le premier coup, mais l'atteignit le second. Le pauvre Père tomba, mais il se releva lorsque les deux assassins se précipitèrent vers lui avec une hache et des couteaux. Sinnisiak dit à Uluksuk de le percer avec son couteau: ce qu'il fit. Comme il respirait encore, Sinnisiak le frappa avec sa hache et lui coupa le cou et les jambes. Quand il fut mort, Sinnisiak dit à Uluksuk: "Autrefois lorsqu'on tuait les blancs, on avait coutume d'en dépecer une partie et d'en manger." Uluksuk éventa les deux victimes et les deux assassins, de leur propre aveu, mangèrent chacun une partie du foie de chacune.

Le meurtre accompli, Sinnisiak et Uluksuk prirent chacun une carabine et des cartouches et retournèrent vers l'embouchure de la rivière Coppermine. Uluksuk se retira dans sa tente et Sinnisiak se rendit à celle d'un nommé Kormik, qui avait déjà voulu tuer le P. Le Roux pour avoir sa carabine. Le mobile du meurtre paraît avoir été le vol des carabines. La menace de Kormik fut exécutée par Sinnisiak qui se fit aider par Uluksuk. Ce dernier semble avoir agi à contre-cœur et sous la pression de Sinnisiak, qui le dominait et lui commandait. Le seul mot de Sinnisiak à Kormik au retour: *J'ai enfin tué ces deux hommes*, semble prouver qu'il y avait eu entente. Cette preuve semble être amplement confirmée par le fait que Kormik partit immédiatement, avec sa femme et quelques autres, pour

aller chercher les effets des victimes et que bientôt il enleva la carabine d'Ulukuk.

Les missionnaires avaient accompagné les Esquimaux à la côte vers la fin d'octobre. C'est en revenant vers leur base de la baie Dease qu'ils furent massacrés aux Chutes du Sang (Bloody Falls), sur la rive ouest de la rivière du Cuivre (Coppermine). Le P. Duchaussois, O. M. I., a calculé que les pauvres victimes sont tombées entre le 28 octobre et le 2 novembre 1913. Il a pu déchiffrer la dernière entrée du journal du P. Rouvière retrouvé sur le lieu du carnage. Elle est du 20 ou 22 octobre au plus tard. Elle se lit comme suit: "Arrivés à l'embouchure de la rivière du Cuivre. Plusieurs familles esquimaudes déjà parties. *Désenchantement* de la part des Esquimaux. Nous sommes menacés de famine. Aussi nous ne savons que faire." Le mot *désenchantement* était souligné. Les bonnes impressions qu'ils avaient eues jusque-là de leurs rapports avec les indigènes, comme en témoignent leurs lettres, s'étaient sans doute modifiées devant les menaces de mort de Kormik. Koeha, dont l'inspecteur La Nauze loue la franchise et le dévouement, raconte qu'il pressa lui-même les prêtres de partir parce que leur vie était en danger. Il les aida à charger leur traîneau et il les accompagna pour leur indiquer le chemin. Sinnisiak et Ulukuk partirent à leur poursuite deux jours plus tard. Ils les rejoignirent et passèrent une journée avec eux, cherchant le moment propice de mettre leur perfide dessein à exécution. Ils les aidèrent même à traîner leur charge. S'il faut en croire le témoignage d'Ulukuk, Sinnisiak seul avait prémédité leur mort. Pressé, cependant, par ce dernier au moment de l'exécution, il y prêta, de son propre aveu, le concours indiqué plus haut. Si l'on en juge d'après les photographies des deux criminels, qui accompagnent le rapport de l'inspecteur, la figure d'Ulukuk indique la faiblesse et respire la douceur, tandis que celle de Sinnisiak accuse l'énergie, la sournoiserie et la cruauté.

Les cadavres des victimes demeurèrent à l'endroit du meurtre. Les Esquimaux racontent qu'ils retrouvèrent celui du P. Le Roux près du traîneau, tandis que celui du P. Rouvière était dans un ravin. Le gendarme Wight a fait une visite des lieux en juin 1916, en compagnie de Kormik et d'un autre Esquimau. Après avoir noté que l'endroit est à environ quinze milles de l'embouchure de la rivière Coppermine et à environ cent verges de la rive gauche, il ajoute que les premiers objets qu'il aperçut furent les deux lisses d'un traîneau, que les Esquimaux lui dirent avoir appartenu aux prêtres. Elles consistaient en pièces de bois assez lourdes d'une longueur d'environ cinq pieds, d'une hauteur d'environ un pied et d'une épaisseur d'environ deux pouces. A trois pieds des lisses se trouvaient les dents de la mâchoire inférieure d'un être humain, bien conservées et encore réunies. Un des guides lui dit que cette mâchoire était celle du P.

Le Roux, qui avait rendu le dernier soupir à environ vingt verges plus loin du côté de la rivière. Le gendarme reconnut que l'endroit indiqué avait été foulé par un corps dévoré par des animaux, car il retrouva çà et là de petits fragments d'os tombés de la gueule broyante de carnassiers. Il recueillit ici et là une boucle amovible attachée à une ceinture, trois morceaux d'étoffe détaché d'un pantalon, un morceau de tricot, un journal de poche portant les marques et les atteintes de la température (la dernière entrée portant la date du 16 ou 17 octobre), des morceaux de littérature française et trois douilles de cartouches vides appartenant à une carabine Winchester no 44.

Ce gendarme exprime dans son rapport, le regret de n'avoir pu pratiquer une fosse à l'endroit de l'agonie du P. Le Roux, "parce qu'il n'avait pas d'instrument pour creuser la terre encore durcie par la gelée. "Je marquai l'endroit, ajoute-t-il, au moyen d'une croix de deux pieds de hauteur au pied de laquelle j'installai la lisse d'un traîneau pour la soutenir."

Ceci fait, il s'enquit de l'endroit où avait succombé le P. Rouvière. Un de ses guides l'amena à une centaine de verges en haut de la rivière et lui indiqua du doigt "un trou d'assez grandes proportions pratiqué dans la glaise en ajoutant que l'autre prêtre se trouvait au fond de ce trou."

"L'épaisseur de la glace et de la neige, continue le gendarme, étant considérable à cet endroit, je me vis dans l'impossibilité de voir le fond de cette excavation, et, comme je voyais que mes chiens allaient manquer de viande de caribou, dont le pays environnant était absolument dépourvu, je ne pouvais m'installer à demeure à cet endroit pour attendre que la glace fût disparue.

"Là, aussi, je plantai une croix à l'endroit de la sépulture et mis l'autre lisse au pied de cette croix à l'ouest du trou. Quiconque traversera cette partie de la rive de la rivière Coppermine retrouvera facilement l'endroit."

En jetant un coup d'œil sur une carte géographique de l'Ouest canadien, il est facile, à l'aide des indications données ci-dessus, de refaire par la pensée le pénible trajet des missionnaires depuis leur point de départ, la mission du Fort Norman, sur le Mackenzie, à l'Ouest du Grand Lac de l'Ours, jusqu'à l'embouchure de la rivière Coppermine, sur le littoral de l'Océan Arctique, et de noter avec émotion l'endroit qui fut leur calvaire et qui garde de leurs restes mortels ce qui a échappé à la dent des fauves. Les rapports officiels estiment à 400 milles la distance du Fort Norman à la baie Dease, où les missionnaires avaient construit deux huttes, et à 180 milles celle qui sépare cet endroit de l'embouchure de la rivière Copper-

mine, jusqu'où ils sont allés. On estime qu'il y a environ 2 000 milles entre Edmonton et les Chutes du Sang.

Entre la base de la baie Dease et le littoral, à peu près à mi-distance, les missionnaires avaient un autre établissement, dont l'inspecteur La Nauze raconte l'histoire comme suit: "Le 28 septembre 1915, nous avons traversé le lac Rouvière (1) sur la glace qui était claire et glissante. C'est M. C.-M. Douglas, l'auteur de *Lands Forlorn*, qui a donné le nom de Rouvière à ce lac en l'honneur du Rév. Père Rouvière qui avait établi une mission à cet endroit en 1911. C'est une vaste pièce d'eau d'environ quatre milles de long et de large, qui ressemble à deux lacs à cause d'un banc de sable qui le traverse au milieu, entre deux endroits distants d'environ un quart de mille. Cela ressemble à un pont naturel. Le banc a six pieds de large. Il est possible que les hautes eaux le recouvrent, mais, c'est un phénomène étrange.

"La cabane des prêtres est construite dans un petit bouquet d'épinettes sèches à l'extrémité nord-est du lac. A 11 heures a. m. nous sommes arrivés à cette petite cabane à la recherche de laquelle nous étions venus. Tout était en ruine et il n'y avait pas un signe ni une trace qui pût nous faire soupçonner où étaient les prêtres disparus."

Ces lignes sont extraites d'un rapport daté du 17 décembre 1915 et écrit de la baie Dease, où l'expédition était revenue. L'inspecteur note qu'à ce moment il "a renvoyé le sauvage Harry en arrière avec le P. Frapsauce, qui avait hâte de retourner." Ce lac Rouvière est au sud-ouest du lac Dismal, dont le nom figure sur les cartes. La carte jointe au rapport l'indique. Les Esquimaux l'appellent Imaeririk.

Les gendarmes ont obtenu des indigènes un bon nombre d'objets ayant appartenu aux missionnaires. Le brigadier Bruce trouva dans une cache d'un nommé Uluksak, — que l'expédition arctique canadienne avait vu affublé d'une soutane de prêtre au printemps de 1915, — une soutane marquée "Rév. P. Rouvière" au crayon indélébile à l'intérieur du col, un capot, deux scies, une bible catholique en français, avec gravures en couleurs, une plaque de communion catholique, (probablement une pierre d'autel). Une autre boîte contenait des boîtes en ferblanc vides, des aiguilles et des chapelets. Il emporta la soutane et la pierre d'autel et laissa le reste dans l'état où il l'avait trouvé.

Cette première découverte était du 9 septembre 1915. Les 28 et 29 octobre suivants M. Bruce visita la hutte de glace du fameux

(1) Il est regrettable que tout le long du rapport le nom du P. Rouvière ait été amputé de sa dernière lettre et qu'on ait écrit Rouvier.

Kormik, sur une île du golfe du Couronnement (Coronation Gulf). "Cet homme avait en sa possession un bréviaire et plusieurs vieux carnets, portant en notes quelques mots esquimaux avec leurs équivalents français. Il avait aussi deux chromos, l'un représentant Notre Seigneur et l'autre la Vierge Marie."

Comme Uluksak se trouvait dans le même village, le brigadier visita sa tente de peau de chevreuil. Il y vit un crucifix d'Oblat encore attaché à la corde qui le suspend au cou et deux chapelets, un d'ébène et un autre d'albâtre. Cet Uluksak est un des sorciers de la tribu. Par l'entremise d'un M. Jenness, ethnologue, il échangea pour deux boîtes de cartouches le crucifix et les chapelets. Il obtint plus tard, moyennant une autre boîte de cartouches, la bible qu'il avait vue dans la cache et le bréviaire du P. Le Roux.

Interrogé sur la provenance de ces objets, leurs possesseurs et les autres personnes répondaient invariablement que c'étaient des dons des blancs. Le 24 mars 1916, le brigadier Bruce échangea avec Kormik pour 6 boîtes de cartouches les objets suivants: 2 mouchoirs blancs initialés: G. R., 1 bréviaire, 1 livre de prières en latin, 1 petit crucifix, 2 glands, 2 surplis, 2 amicts, 1 nappe de communion, 1 nappe d'autel, 1 missel, 1 chasuble et 1 étole. Kormik disait avoir échangé ces objets pour des peaux.

Plusieurs de ces objets ont été produits au procès. Ils ont été remis à Mgr Breynat. Le P. Frapsauce a aussi rapporté diverses choses ayant appartenu aux victimes.

Les policiers cherchèrent en vain tout l'hiver à obtenir des renseignements sur les prêtres. Toutes leurs questions n'aboutissaient à rien. Ce ne fut que le 7 mai, au soir, que le mystère leur fut longuement dévoilé dans un endroit perdu de la côte, au pied du cap Lambert, dans le détroit Dolphin et Union, par un homme appelé Nachim et sa femme Kanneak, qui connaissaient Ilavinik, l'interprète de l'expédition. Comme nous l'avons dit plus haut, Uluksuk fut arrêté le 15 mai et Sinnisiak le 23. L'expédition arctique canadienne, alors dans ces parages, mit à la disposition de l'inspecteur La Nauze le steamer *Alaska*; celui-ci y embarqua les prisonniers pour les diriger sur l'île Herschel. De là ils furent conduits à travers le Mackenzie et l'Athabaska jusqu'à Edmonton, où ils arrivèrent le 9 août. C'est dans cette ville que leur procès devait s'instruire.

* * *

L'arrivée de ces étranges prisonniers au milieu de la civilisation excita la curiosité et un sentiment de sympathie très prononcée, suscitée surtout par la presse et certaines sectes protestantes. On commença par faire le procès de Sinnisiak pour meurtre du P. Rouvière sous la présidence du juge en chef de l'Alberta, l'honorable M. Harvey. Deux avocats éminents dirigèrent l'un la poursuite et l'autre

la défense. Bien que le meurtre eût été avoué par l'accusé et que, selon la remarque du juge dans sa revue de la cause, il n'y eût aucune preuve que le P. Rouvière eût jamais menacé son assassin, le jury n'en déclara pas moins Sinnisiak *non coupable*. Ce verdict, rendu le 17 août, après une heure de délibération, n'était rien moins qu'étonnant et même contraire aux faits produits au cours du procès.

Le 20 août, le procureur de la couronne demanda au président du tribunal de transférer la venue du second procès dans une autre ville, alléguant "qu'à cause des préjugés fort répandus dans la ville d'Edmonton contre la poursuite judiciaire des inculpés, et de ce qu'on alléguait ou de la rumeur que l'on répandait, au sujet de la conduite des prêtres que ces individus étaient accusés d'avoir assassinés, et à cause du sentiment de sympathie fort répandu parmi les habitants de la ville, sentiment auquel avaient donné naissance des personnes intéressées en la matière, il estimait qu'il était impossible de faire un procès équitable des dits prisonniers accusés de meurtre ou de l'un et de l'autre, dans la ville ou le voisinage de la ville d'Edmonton."

Après avoir entendu les arguments en faveur et à l'encontre de la demande, l'honorable juge en chef transféra la venue du second procès à Calgary et donna instruction au shérif de cette ville de dresser une nouvelle liste de jurés.

Dans ce second procès Sinnisiak et Uluksuk furent conjointement accusés du meurtre du P. Le Roux. Le 24 août, après audition de la cause et quarante-cinq minutes de délibération, le jury déclara les deux Esquimaux *coupables* et les recommanda à la clémence de la manière la plus instante.

Le président du tribunal fit connaître le verdict aux prisonniers par le moyen de l'interprète et il annonça qu'il prononcerait la sentence à Edmonton dans un bref délai. Dans l'intervalle l'honorable juge et l'avocat de la couronne se mirent en relations avec l'honorable ministre de la Justice à Ottawa et obtinrent que la peine de mort fût commuée en emprisonnement à vie. L'exécution de la sentence de mort avait été fixée au 15 octobre. Les deux meurtriers ont quitté Edmonton au commencement de septembre, sous la garde de la police, à destination du Fort Résolution, où ils commenceront à subir leur terme d'emprisonnement.

Deux lettres récentes reçues par Mgr Breynat révèlent ce que les Esquimaux pensent de ces deux cannibales que tant de gens à Edmonton ont fêtés comme des héros. L'une est écrite par le capitaine Klenberg, le premier blanc qui ait visité cette tribu et qui réside depuis onze ans à la rivière Coppermine. Il dit que les indigènes redoutent leur retour, à cause des troubles qui ne manqueront pas de surgir entre leurs amis et ceux qui les ont livrés à la police. Il ajoute

que Sinnisiak est très méchant, tandis qu'Uluksuk ne l'est pas autant. L'autre lettre est d'un capitaine marchand très connu de la côte arctique, M. Joseph Bernard. Il exprime les mêmes craintes que le précédent. Il dit que les indigènes, au milieu desquels il a vécu plusieurs années, sont divisés en deux classes: ceux du type de Sinnisiak et les bons. Ces derniers ne veulent pas que les meurtriers retournent pour éviter des difficultés entre les deux groupes. Il déclare que s'ils retournent, la vie des quelques blancs qui habitent la région et celle des bons sauvages qui les aident, sera en grand danger. Il parle d'une manière spéciale d'Uluksuk qu'il connaît depuis six ans et qui lui a rendu de précieux services, mais il ajoute qu'il est facile à influencer et homme à tout faire ce qui lui est dit de faire. Il conclut en suggérant que, pour la paix et le bien général, les criminels soient tenus au loin pendant plusieurs années.

* * *

Les noms de ces deux martyrs du zèle apostolique le plus pur ajoutent de nouveaux fleurons à la couronne déjà si glorieuse qui orne le front de la Congrégation des Oblats de l'Ouest canadien et particulièrement des lointaines missions du Mackenzie. Quelque regrettable que soit la mort de ces généreux apôtres, qui avaient déjà su gagner l'estime et l'affection des Esquimaux, comme on peut le constater par les éloges et les regrets exprimés dans la plupart des dépositions recueillies sur leur champ d'apostolat, il convient de rappeler la grande loi de la conversion des peuples: *non fit redemptio sine effusione sanguinis*. Puisse leur sang féconder la semence évangélique qu'ils ont déposée dans ces terres arides et glacées et puissent les généreux frères, qui se préparent à aller continuer leur œuvre, en recueillir des fruits abondants!

LE CENTENAIRE DES FRERES DE MARIE

Le 2 octobre 1917 marque le premier centenaire de la fondation des Frères de Marie par le vénérable Père Chaminade. La fin de ce siècle d'existence trouve les membres de cette communauté dans toutes les parties du monde. Elle s'est développée d'une manière prodigieuse. Elle compte des écoles florissantes jusque dans le lointain Japon. Mgr Cherrier et M. l'abbé Joly y ont retrouvé d'anciens Frères du Manitoba lors de leur passage en ce pays en 1910.

Ces bons Frères s'établirent à Dayton, aux États-Unis, dès 1849. C'est de là qu'ils vinrent à Winnipeg en 1880, à la demande de Mgr Taché. Ils ont quitté cette année leur première école manitobaine, mais ils dirigent depuis nombre d'années, avec le succès que l'on con-

naît, l'importante école Provencher de Saint-Boniface. Ils ont aussi accepté cette année l'école des garçons du village de Saint-Jean-Baptiste.

A l'occasion de ce centenaire, nous prions les chers Frères de Marie d'agréer l'expression de nos cordiales félicitations et de nos meilleurs vœux pour le progrès constant de leur belle œuvre d'éducation.

ORDINATION DE M. L'ABBE SYLVIO CARON

Le 29 septembre S. G. Mgr l'Archevêque a ordonné prêtre dans la chapelle du Petit Séminaire M. l'abbé Sylvio Caron. Le nouveau prêtre avait été fait diacre deux jours auparavant dans la chapelle de l'archevêché. Le lendemain, dimanche, il a chanté sa première grand'messe dans l'église du Sacré-Cœur à Winnipeg.

DING ! DANG ! DONG !

— L'invocation *Regina pacis, ora pro nobis*, est depuis le 1er juin introduite dans les litanies de la sainte Vierge par ordre de S. S. Benoît XV. Bien que le document pontifical n'en indique pas la place, il convient, croyons-nous, de la réciter à la suite de l'invocation *Regina Sacratissimi Rosarii*.

— Le dimanche, 23 septembre, S. G. Mgr l'Archevêque a fait la visite de la mission polonaise de Gonor et a administré le sacrement de confirmation. Cette mission est desservie par les RR. PP. Oblats de l'église du Saint-Esprit.

— S. G. Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie, est arrivé d'Edmonton à Saint-Boniface le 25 septembre. Sa Grandeur est repartie le lendemain pour un voyage dans l'Est. Le R. P. T. Falaize, O. M. I., l'accompagne.

— S. G. Mgr Buno, O. M. I., vicaire apostolique du Yukon et de Prince-Rupert, sera sacré à Vancouver le 18 octobre. S. G. Mgr Casey, archevêque de cette ville, sera le prélat consécrateur.

— On annonce que le R. P. Patrice Chiasson, supérieur du collège des Eudistes à Church Point, N.-B., a été choisi pour succéder à Mgr Blanche comme vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent. Le nouvel évêque est d'origine acadienne.

— Au vénérable Oblat, fils de Montréal, le plus vieux prêtre du monde, cordiales félicitations en cet anniversaire de son sacerdoce: tel est le texte de l'aimable dépêche que S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, a adressée au R. P. Dandurand, le 12 septembre dernier, à l'occasion du 70ème anniversaire de son ordination dans

l'ancienne cathédrale de Montréal, rue Saint-Denis. Le vénérable vieillard a encore la consolation de monter chaque matin au saint autel et s'achemine heureusement vers sa centième année qu'il atteindra le 23 mars 1919.

— Le Saint-Père a voulu récompenser par une décoration posthume le R. P. Hugonard, O. M. I., décédé le 11 février dernier à Lébre, diocèse de Régina. La décoration est une médaille commémorative frappée à la demande expresse de Sa Sainteté.

— S. G. Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, a succédé à Mgr Dauth, comme vice-recteur de l'Université Laval à Montréal.

— La Rde Mère Piché, supérieure générale des Sœurs Grises, à son retour du Mackenzie, a célébré la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix à Saint-Boniface, comme à l'aller elle y avait célébré celle de l'Invention le 3 mai. Elle s'est rendue jusqu'à la mission de Fort Simpson, établie depuis son voyage de 1912.

— Le R. P. Pierre Granger, O. P., a prêché la semaine dernière la retraite des élèves du Petit Séminaire. Il prêchera durant ce mois des retraites aux élèves des couvents de Saint-Adolphe et de Saint-Malo et une mission aux paroissiens de La Broquerie.

— Au collège la retraite a été prêchée aux élèves de langue française par le R. P. F.-X. Bellavance, S. J., recteur du collège d'Edmonton, et aux élèves de langue anglaise par le R. P. J. Macdonald, S. J., curé de Fort William.

— Le R. P. Eugène Dumont, C. SS. R., est le nouveau vicaire de Sainte-Anne des Chênes.

— Je crois au relèvement chrétien de mon pays. Les motifs profonds de ma confiance et de ma foi se tirent de ce qu'il n'y a pas, parmi les autres peuples, un candidat préparé à recueillir la succession de la France chrétienne. Notre pays demeure, par excellence, le vase d'or de la charité: c'est chez nous qu'on aime encore le plus et le mieux. — Mgr DADOLLE.

— Le 3 octobre il y aura à La Salle un service anniversaire pour le repos de l'âme de feu M. l'abbé Joseph Halde, ancien curé d'Elie. La cérémonie commencera à dix heures. Les confrères sont invités.

R. I. P.

— Le R. P. Frédéric Favier, économiste général des O. M. I., décédé à Rome.

— M. Charles-Philippe Gaudet, de Fort Good Hope, Mackenzie, décédé à l'âge de 89 ans à l'hôpital de Saint-Boniface. Le défunt a passé près d'un demi-siècle dans l'Extrême-Nord et a toujours été grand ami des missionnaires. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Norbert.